



HAL
open science

La présence de la mort dans les projets de mobilité résidentielle des personnes âgées

Alain Thalineau, Laurent Nowik

► To cite this version:

Alain Thalineau, Laurent Nowik. La présence de la mort dans les projets de mobilité résidentielle des personnes âgées. Vers de nouvelles dynamiques de mobilité résidentielle? L'enquête Amare (Ancrage et Mobilité résidentielle A la REtraite) - - Cahiers de la CNAV N°13, 2019. hal-03441504

HAL Id: hal-03441504

<https://hal.science/hal-03441504>

Submitted on 22 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Les cahiers de la CNAV

Document de travail

Vers de nouvelles dynamiques
de mobilité résidentielle
à la retraite ?

L'enquête A M A R E
(**A**ncrage et **M**obilité résidentielle **A** la **R**Etraite)

Les idées et opinions exprimées dans ce document sont de la responsabilité des auteurs



Les auteurs

Sabrina Aouici est socio-démographe et travaille comme chercheur à l'Unité de recherche sur le vieillissement de la Cnav depuis 2007. Ses travaux de recherche portent essentiellement sur les motifs de départ à la retraite, les fins de carrière et les transitions de l'activité à la retraite. Elle a travaillé sur les habitats intermédiaires, et plus particulièrement sur la place des logements-foyers au sein du parc de logements dédiés aux personnes âgées. Elle participe également à un projet de recherche portant sur le risque d'exclusion et d'isolement dans la vieillesse.

sabrina.aouici@cnav.fr

Catherine Bonvalet est directrice de recherche émérite à l'Ined et chercheure associée à l'unité de recherche sur le vieillissement de la Cnav. Ses recherches portent sur le logement, le vieillissement et l'histoire résidentielle des baby-boomers. Elle mène actuellement à partir des enquêtes biographiques de l'Ined, une recherche sur les trajectoires résidentielles, géographiques et familiales des générations de Franciliens nées entre 1911 et 1950.

bonvalet@ined.fr

Célia Broussard est urbaniste, doctorante en sociologie à l'université du Havre (UMR Ideas le Havre 6266) et chargée de mission à l'action sociale de la Cnav Ile de France. Sa thèse porte sur l'étude de la mobilité locale des personnes identifiées comme étant fragiles et recevant une aide de l'action sociale de la Cnav.

celia.broussard@cnav.fr

Céline Clément (Université Paris-Nanterre/Cresppa-UMR7217) est maîtresse de conférences en socio-démographie. Ses recherches portent sur la famille, ses évolutions, les transmissions et interrogent plus spécifiquement la temporalité et l'articulation des différentes trajectoires entre elles (conjugales, familiales, résidentielles et professionnelles).

celine.clement@parisnanterre.fr

Rémi Gallou est socio-démographe, chargé de recherche à l'unité de recherche sur le vieillissement de la Cnav. Il est chercheur associé à l'Ined, unité « logement, mobilité et entourage ». Ses recherches l'ont amené à s'intéresser aux conditions de vie, de logement et de vieillissement des immigrés en France, aux stratégies résidentielles ainsi qu'aux relations intergénérationnelles.

remi.gallou@cnav.fr

Armelle Klein est socio-démographe, postdoctorante à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et membre du laboratoire de recherche Ceped (UMR 196, Université Paris Descartes). Ses travaux de recherche portent sur l'acceptabilité des technologies de la santé et de l'autonomie, sur la prévention ainsi que sur les politiques publiques dans le champ du vieillissement.

armelle.klein@ird.fr

Claire Lefrançois est maître de conférences en sociologie à l'Université de Tours, membre de l'UMR Citeres (Cités, Territoires, Environnement et Sociétés). Sa thèse porte sur les tensions autour des critères d'âge, les chômeurs âgés face aux politiques de l'emploi en France et au Royaume-Uni. Plus généralement, elle s'intéresse à la lecture sociologique des âges de la vie.

Laurent Nowik est socio-démographe, maître de conférences à l'Université de Tours, habilité à diriger des recherches, membre de l'UMR 7324 Citeres. Une partie de ses travaux



porte sur le vieillissement démographique et le territoire, l'avancée en âge après la vie professionnelle, la mobilité résidentielle des personnes « âgées » et certaines formes d'habitats qui leur sont dédiées.

laurent.nowik@univ-tours.fr

Jim Ogg est responsable de l'Unité de recherche sur le vieillissement à la Cnav. Sociologue de formation, il a mené depuis 1987 des projets de recherche sur l'habitat et les choix résidentiels, la fin d'activité professionnelle et la transition à la retraite. Il est spécialement intéressé par les analyses comparatives avec d'autres pays européens. Depuis 2015, il est rédacteur-en-chef de la revue Retraite et société.

jim.ogg@cnav.fr

Frédéric Sandron est démographe, Directeur de Recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et membre du Ceped (Université Paris Descartes-IRD). Ses thèmes de recherche actuels portent sur les implications économiques et sociales du vieillissement de la population et sur la prévention pour le Bien Vieillir à l'île de La Réunion, où il coordonne ou participe à plusieurs projets de recherche.

frederic.sandron@ird.fr

Alain Thalineau est sociologue, Professeur des Universités à l'Université de Tours. Ses travaux portent sur l'impact des relations familiales sur les trajectoires sociales, notamment les trajectoires résidentielles et professionnelles, selon le sexe, la position sociale et le moment dans le cycle de vie. Dans ce cadre, depuis 2006, il a réalisé des recherches sur les mobilités résidentielles des personnes âgées en collaboration avec L. Nowik.

thalineau@univ-tours.fr



Remerciements

Nous tenons à remercier Alexandre Missoty et Joël Brulard pour leur travail d'extraction des fiches adresses à partir des bases de données de la Cnav, Marie-Victoire Bouquet, Fabiela Bigossi et Loïc Trabut pour leur participation à la conception du guide d'entretien, à la réalisation et la transcription des récits de vie, Dalila Jacob pour tout le travail de préparation de la collecte des questionnaires, Julie Rochut et Célia Broussard pour leur relecture attentive ainsi que Pascale Breuil et Catherine Bac pour leurs remarques pertinentes et leur expertise.

Nous remercions également tous les enquêtés des départements de Paris, du Val-de-Marne, de l'Indre et Loire et de l'Île de La Réunion. Sans eux, la recherche n'aurait pas pu exister.



Sommaire

Les auteurs.....	2
Remerciements	2
Sommaire	3
Table des illustrations.....	8
Introduction - Appréhender les mobilités résidentielles à la retraite et leurs évolutions.....	10
1 Retour sur un contexte de recherches.....	11
2 De l'état des lieux de la mobilité résidentielle des retraités à la genèse du projet Amare	14
Bibliographie.....	18
Chapitre 1. - Des histoires résidentielles complexes et variées.....	21
1 Une désinstitutionnalisation des parcours de vie ?.....	21
1.1. Des trajectoires inscrites dans un contexte particulier	21
1.2. Premières explorations des entretiens. Quelles trajectoires résidentielles des enquêtés après leur décohabitation ?	24
1.3. Des trajectoires linéaires aux trajectoires complexes ? Exemples de parcours d'enfance.....	26
1.4. Évolution des trajectoires des femmes : effet de générations ?.....	28
1.5. Des trajectoires résidentielles féminines orientées par les trajectoires professionnelles masculines	29
2 Quelles logiques ?	32
2.1 La logique économique	33
2.1.1 La course à la propriété.....	34
2.1.2 Le maintien dans le parc locatif privé	40
2.2. La logique hors marché.....	42
2.2.1 La logique professionnelle : des trajectoires où dominant des logements de fonction	43
2.2.2 La course aux HLM	43
2.3 La logique familiale.....	45
3 Des logiques qui se reconstituent au gré des événements de la vie	47
3.1 Les épreuves de la vie familiale	47
3.1.1 Les ruptures conjugales et les recompositions familiales.....	47
3.1.2 Le décès du conjoint.....	50

3.2	Les problèmes de santé ou l'anticipation du vieillissement.....	52
3.3	Les épreuves de la vie professionnelle	53
	Conclusion.....	56
	Bibliographie.....	58
	Chapitre 2. - Le choix des lieux	64
1	Vers de nouvelles dynamiques de mobilité résidentielle chez les retraités ?	65
1.1	L'apport des enquêtes statistiques	65
1.2	Une grande diversité des motifs de mobilité résidentielle	66
1.3	Souhaitée ou redoutée : quelle mobilité résidentielle après 55 ans ?	67
1.4	Un changement de commune envisagé dans plus de 4 cas sur 10.....	71
1.5	Santé et finances constituent les principales contraintes	72
2	L'enquête Amare ou comment parler de son déménagement ?	75
2.1	“Déménager, c'est quelque chose...”	75
2.2	Alléger le poids des contraintes : s'adapter par le logement.....	78
2.2.1	Les contraintes de santé, entre adaptation et anticipation	78
2.2.2	Les contraintes financières et de logement	83
2.2.3	Les ruptures familiales.....	86
2.2.4	Le rapprochement familial	89
2.3	Les motifs liés à l'environnement du logement et au voisinage	94
2.3.1	La mobilité comme forme d'accomplissement de soi	96
2.3.2	Se sentir à sa place dans l'espace socio résidentiel	96
	Conclusion.....	103
	Bibliographie.....	105
	Chapitre 3. - L'aménagement « chez soi » : la construction d'un nouveau territoire.....	107
1	Le premier temps de l'installation : recréer un foyer	108
1.1	Faire le tri des meubles et des objets qui vont aider à la construction du nouveau foyer.....	109
1.2	Conserver l'ensemble de son mobilier dans le nouveau logement	111
1.3	Se séparer de son mobilier, un comportement récurrent dans les mobilités résidentielles dues à une situation de rupture	112
2	Après l'installation dans le logement : l'importance de se projeter dans son nouveau territoire	113
2.1	Avoir un logement à sa mesure : les premiers pas vers l'extérieur	114
2.2	Se sentir en sécurité dans son environnement facilite les déplacements extérieurs.....	116
2.3	La relation aux voisins : premier point d'ancrage social dans le nouveau logement.....	117
3	Recréer un environnement familial : entre héritage et reconstruction	118
3.1	Se déplacer sur un nouveau territoire	118

3.2	Vers de nouvelles « proximités ».....	121
	Conclusion.....	125
	Bibliographie.....	126
	Chapitre 4. - La mobilité résidentielle : enjeu de relations sociales et de soutiens dans la perspective du vieillissement.....	127
1	Agir sur la distance pour agir sur les soutiens familiaux ?	128
1.1	S'éloigner géographiquement de ses enfants tout en conservant une relation d'aide	131
1.2	Se rapprocher sans cohabiter : entre autonomie résidentielle et solidarités intergénérationnelles	133
1.2.1	Une autonomie résidentielle conjugée à une aide quotidienne de l'entourage.....	134
1.2.2	Une stratégie de mobilité résidentielle des générations « pivot » : la garde des petits-enfants	135
1.3	Se rapprocher et cohabiter.....	137
1.3.1	La mise en place d'une entraide quotidienne.....	137
1.3.2	Une cohabitation « provisoire » qui dure... ..	140
2	Des sociabilités diversifiées et des solidarités plus larges.....	142
2.1	L'articulation complexe des liens forts et des liens faibles	143
2.2	La mobilité résidentielle comme prise de distance assumée avec les liens forts	146
2.3	Prendre en compte son vieillissement sans dépendre des proches	150
2.4	Envisager un habitat services pour épargner les proches.....	152
	Conclusion.....	156
	Bibliographie.....	158
	Chapitre 5. - La présence de la mort dans les projets de mobilité résidentielle des personnes âgées	161
1	L'impact du décès du partenaire sur la façon d'habiter.....	162
1.1	De nouvelles tâches domestiques que la personne âgée ne souhaite pas prendre en charge	162
1.2	Un domicile qui s'est révélé mal adapté à l'avancée en âge.....	163
1.3	Un domicile qui apparaît trop loin des services et des commerces.....	164
1.4	Un domicile qui devient trop onéreux	165
2	Changer de domicile pour exister en tant que personne : la recherche d'une articulation entre réalisation de soi et sécurisation de soi.....	167
2.1	Vivre ailleurs pour réaliser de nouveaux projets d'épanouissement personnel.....	167
2.2	Vivre ailleurs pour ne plus être là et pour se retrouver ensemble	168
3	La présence de la mort dans le désir de mobilité résidentielle	171
3.1	« À mon âge, mon seul horizon est le cimetière ».....	172

3.2	Avoir la santé pour remplir le temps présent et mettre à distance la question existentielle	173
3.3	Être retraité, ce n'est pas être un vieillard proche de la mort	175
	Conclusion.....	176
	Bibliographie.....	177
	Chapitre 6. - La mobilité résidentielle des ménages modestes.....	178
1.	La baisse des revenus à la retraite : une influence majeure sur la mobilité résidentielle	180
2.	Les ruptures familiales tardives et la division des ménages	182
3.	Le veuvage et les conséquences pour les ménages modestes.....	185
4	Une mobilité résidentielle vers la corésidence : la solidarité familiale des ménages retraités modestes.....	188
	Conclusion.....	193
	Bibliographie.....	194
	Chapitre 7. - Habitat et mobilité résidentielle des personnes âgées à La Réunion.....	196
1.	Des personnes âgées en situation précaire.....	196
2.	Un habitat en pleine mutation	198
3.	Parcours, choix et projets de mobilité : des décisions souvent sous contraintes.....	203
3.1	Trois types principaux de parcours de mobilité résidentielle	203
3.2	Choix de mobilité : des décisions sous contraintes pour les retraités les plus âgés	205
3.3	Trois types de projets de mobilité : mobilité affirmée, projet de sédentarité et projet indécis	207
3.4	Perspectives de mobilité et lien social.....	211
	Conclusion.....	215
	Bibliographie.....	216
	Conclusion générale.....	218
	Annexes	223
	Annexe 1 : Présentation méthodologique de l'enquête Amare	224
1	Présentation du projet et de son origine	224
2	Une méthodologie originale	227
2.1	Le recours aux données de la Cnav pour identifier les retraités mobiles.....	227
2.2	L'envoi de questionnaires pour confirmer une mobilité récente	228
2.3	Des entretiens qualitatifs pour mieux comprendre les motifs de la mobilité et l'articulation avec le parcours de vie	231

2.4	Principales difficultés rencontrées	234
3	Bilan du terrain	236
3.1	Les retours de questionnaires	236
3.2	Caractéristiques sociodémographiques des répondants.....	238
	Annexe 2 : Le questionnaire.....	243
	Annexe 3 : Le guide d'entretien.....	244
	Annexe 4 : Répertoire des entretiens réalisés.....	250



Table des illustrations

Graphique 1. Mobilité résidentielle réalisée depuis 2009 selon l'âge de la personne de référence du ménage	65
Graphique 2. Principale raison du dernier déménagement	67
Graphique 3. Souhait de mobilité résidentielle après 55 ans	68
Graphique 4. Caractéristiques du logement envisagé en cas de désir de mobilité (55 ans et plus)	69
Tableau 1. Les souhaits et contraintes de mobilité résidentielle des ménages (%).....	70
Graphique 5. Changement de commune en cas de désir de mobilité (18 ans et plus).....	71
Graphique 6. Statut d'occupation envisagé en cas de désir de mobilité (18 ans et plus)	72
Tableau 2. Principale raison pour laquelle le répondant pense être contraint de quitter son logement actuel dans les trois ans à venir ?	73
Tableau 3. Rappel des caractéristiques des enquêtés et principaux motifs du dernier emménagement (recodage en grands groupes).....	76
Tableau 4. Les motifs du dernier déménagement selon les caractéristiques des enquêtés	77
Tableau 5. Les pratiques à l'égard des meubles lors du dernier déménagement.....	109
Tableau 6. Les modes de déplacements dans l'ancien et le nouveau logement.....	118
Tableau 7. Évolution des distances aux enfants et des solidarités suite à la mobilité résidentielle*	130
Tableau 8. Résidences principales en 2013 selon le type de logement et la période d'achèvement.....	200
Tableau 9. Résidences principales selon l'aspect du bâti.....	201
Carte 1. Répartition des entretiens selon les terrains d'enquête.....	225
Tableau 10. Populations de Paris et du Val-de-Marne par grandes tranches d'âge en 2015	226
Schéma 1. Méthodologie du projet Amare	227
Tableau 11. Les différentes vagues d'envoi des questionnaires.....	230
Schéma 2. Les thématiques du guide d'entretien	232
Schéma 3. Une démarche unifiée de partage et de valorisation des données	233
Schéma 4. Les différentes étapes de la mise en œuvre du terrain Amare	233
Graphique 7. Ventilation des questionnaires-retour sur les trois terrains selon l'existence d'une mobilité récente	238

Tableau 13. Caractéristiques des répondants favorables à un entretien dans chaque terrain d'étude (d'après les réponses sur le questionnaire)	240
Tableau 14. Caractéristiques des retraités enquêtés dans chaque terrain d'étude	241
Tableau 15. Caractéristiques simplifiées des 72 enquêtés selon le territoire	250

CHAPITRE 5. - LA PRESENCE DE LA MORT DANS LES PROJETS DE MOBILITE RESIDENTIELLE DES PERSONNES AGEES

Alain Thalineau, Laurent Nowik

La vieillesse est un moment dans le cycle de vie où les individus se confrontent plus qu'aux autres âges à la mort des amis, des frères et sœurs, et également des voisins, plus particulièrement lorsqu'ils demeurent dans un habitat dédié aux personnes âgées. La mort est encore plus proche de soi lorsqu'elle signe la fin de la vie du couple. Sur un plan statistique, nous savons que les femmes sont plus fréquemment en situation de veuvage que les hommes⁵⁶, et cette situation tend à être de plus en plus tardive en raison de la hausse de la longévité. Cette présence de la mort autour de soi a des effets sur les modes d'habiter qu'il s'agit ici d'explorer : que vient bousculer la disparition du partenaire ? Dans quelle mesure sa mort conduit-elle à une mobilité résidentielle ? Quelles conditions sociales rendent possible cette mobilité ? En quoi la mort du proche conduit-elle à une interrogation sur sa propre finitude ? Le questionnement sur sa propre fin de vie n'est pas présent seulement lors de la disparition d'un proche. Il se pose tout au long de la vie. Mais avec l'avancée en âge, il peut devenir un facteur de remise en question du lieu habité. Les membres de la société intériorisent une norme d'âge pour mourir, norme que la statistique publique vient régulièrement réajuster en différenciant les milieux sociaux, le sexe et le niveau de diplôme (Blanpain, 2016). Quand les individus se rapprochent de cette norme, ils ne sont pas sans ignorer que l'heure approche⁵⁷, même s'ils ne la connaissent pas. Cette incertitude quant au moment inéluctable génère une angoisse. Comme le souligne A. Schniewind, « même si la peur de la mort a évolué, elle continue malgré tout à susciter la crainte et l'angoisse. Ce qui nous attend après ne préoccupe plus tant les esprits ; l'état dans lequel nous nous trouverons avant de mourir et en mourant est devenu le facteur premier d'inquiétude. La peur de mourir est avant tout liée à celle de souffrir (trop) longtemps, de perdre son autonomie intellectuelle et sa dignité humaine, ou encore comme celle d'être privé de sa liberté de choix » (Schniewind, 2016, p. 7). Cette présence de la mort aux « âges élevés » a-t-elle un effet sur la façon d'envisager ou non une mobilité résidentielle ?

Il s'agit donc dans ce chapitre de comprendre en quoi la présence de la mort interfère sur les choix de mobilité résidentielle. À cette fin, il conviendra de saisir tout d'abord les effets de la disparition du conjoint ou de la conjointe sur la possibilité ou non de se maintenir dans le logement, en fonction des caractéristiques du lieu habité et des caractéristiques sociales du couple. Nous étudierons ensuite l'effet du décès du conjoint ou de la conjointe sur le désir de mobilité résidentielle en fonction de la forme de la relation affective entre les partenaires.

⁵⁶ La mesure du veuvage s'effectue à partir de l'état civil, ce qui a pour effet d'exclure de cette catégorie les populations vivant en concubinage et les populations qui se sont remariées (Delaunay, 2016). Si cela ne permet pas de repérer la diversité des situations de veuvage, les données sur la conjugalité après le décès du conjoint ou de la conjointe sont bien établies. Elles permettent de repérer que le veuvage ne signifie pas nécessairement l'absence de remise en couple. Cependant, il faut relativiser l'importance de cette nouvelle conjugalité selon le sexe : 11,8 % des hommes devenus veufs entre 60 et 64 ans vivaient à nouveau en couple au bout de cinq ans, contre seulement 2,3 % des femmes devenues veuves au même âge (Delbès, Gaymu, 2005).

⁵⁷ Le sociologue, quant à lui, met en scène cette norme en catégorisant les personnes par l'expression « personnes aux âges élevés ».

Enfin, il s'agira de repérer l'impact de la norme d'âge de la fin de vie sur la façon d'envisager ou non un changement de logement.

1 L'IMPACT DU DECES DU PARTENAIRE SUR LA FAÇON D'HABITER

Le taux de mobilité résidentielle après le décès du partenaire est faible puisque plus de 85 % des personnes veuves depuis moins de quatre ans sont restées dans leur domicile (Bonnet, Gobillon, Laferrère, 2007). Cependant, nous savons également que les personnes veuves qui étaient en couple quatre ans auparavant ont un taux de mobilité deux fois supérieur à celui des personnes vivant en couple et restées ensemble sur la même période.

En dehors de toute considération d'ordre affectif, le décès peut avoir un impact sur les tâches domestiques, sur les déplacements, sur l'accès aux services, sur le plan économique et patrimonial. Toutefois, pour qu'il y ait une relative simultanéité entre la perte du proche et le déménagement, d'autres facteurs entrent également en ligne de compte qui ont pour point commun d'inclure la dimension affective. Tout d'abord, l'existence d'enfants ou d'une fratrie avec lesquels la personne entretient des relations est une donnée importante. Ensuite, la distance géographique qui les sépare peut aussi être un aiguillon au changement de lieu (voir [chapitre 4](#)). Ces différents éléments sont fréquemment liés les uns aux autres et dépendent pour partie de la structure familiale, du milieu social des individus et du sexe de celui qui reste en vie.

1.1 De nouvelles tâches domestiques que la personne âgée ne souhaite pas prendre en charge

La disparition du conjoint conduit à repenser l'organisation de la vie de tous les jours. Cela appelle tout d'abord à revoir la réalisation des tâches domestiques, tout particulièrement chez les occupants d'une maison individuelle⁵⁸. Compte tenu de la manière dont s'organise socialement la répartition des tâches constitutives à l'entretien d'une maison individuelle, lorsque l'homme décède, se pose généralement la question de l'entretien du jardin (tonte de la pelouse, entretien du potager, taille des arbres et arbustes). Inversement, lorsque la femme décède, la maison devient souvent trop grande à entretenir pour l'époux survivant (nettoyage de l'intérieur, rangements). Les témoignages recueillis montrent que toutes ces nouvelles tâches à prendre en charge peuvent inciter à quitter le lieu jugé désormais trop grand. Madame Stephan, âgée de 79 ans et veuve depuis 2013, ne voulait plus demeurer dans sa maison après le décès de son mari :

Madame Stephan : Le décès de mon mari, je ne voulais plus rester dans une grande maison comme ça...

Enquêteur : Toute seule...

⁵⁸ Selon l'enquête Patrimoine, 73 % des retraités sont propriétaires de leur logement qui est à 80 % une maison individuelle (source : Insee, enquêtes Patrimoine 2009-2010). Selon les enquêtes Logement, 74,1 % des personnes âgées de 65 ans et plus étaient propriétaires de leur résidence principale en 2013, 65,8 % en 1996, 56,1 % en 1984 – à la réserve près que les ménages usufruitiers de leur résidence principale ont été considérés comme propriétaires en 2013 mais logés gratuitement en 1984 et en 1996 (Source : Insee, enquêtes Logement 1984, 1996 et 2013). Du reste, depuis les années 1980, ce sont chez les 60 ans et plus que la part des personnes propriétaires de leur résidence principale a le plus fortement augmenté (Source : Insee, Saphir 1968-2014).

Madame Stephan : Il y avait beaucoup d'occupations, c'est un peu fatigant parce qu'il y avait le terrain, la maison se trouvait au milieu, il y avait du terrain devant et du terrain derrière, devant c'était les fleurs et derrière le potager. La maison avait un séjour double, trois chambres au RDC et trois chambres à l'étage. Le RDC faisait l'étage, c'était bien en hauteur comme ici et trois chambres au RDC, une cuisine indépendante et une cave indépendante. Ça faisait grand pour toute seule, mais ce qui m'a poussée à vendre, c'est le terrain, je suis d'intérieur, mais pas beaucoup de l'extérieur !

Certes, la maison de Madame Stephan est très grande pour une personne seule, mais l'entretien du logement n'est pas en soi la raison du départ. Se définissant comme une « femme d'intérieur », elle ne voulait pas s'occuper du jardin à la place de son défunt mari et n'avait pas envie de dépenser de l'argent en faisant intervenir un jardinier. Le lieu habité est ici un espace marqué par la division du travail domestique. Cette séparation des activités, socialement construite, a pour caractéristique d'être pleinement bien vécue par les deux membres du couple et de constituer un critère d'expression des individualités. Si la maison est bien le contenant du couple (nous), elle rend possible aussi la disjonction des deux partenaires par le contenu des tâches nécessaires à son entretien (Lemaire, 1989). La disparition du conjoint impose alors de s'approprier les activités du partenaire, ce qui ne permet plus d'être soi.

1.2 Un domicile qui s'est révélé mal adapté à l'avancée en âge

Le domicile peut également apparaître mal adapté au vieillissement. Les difficultés rencontrées pour se mouvoir dans l'espace habité (présence d'escaliers, étroitesse de la salle de bain, logement donnant sur une rue en pente...) sont des éléments qui renforcent l'aspiration à une mobilité quand, suite au décès du conjoint, les « défauts » de l'habitat ne peuvent plus être compensés par le soutien que l'ex conjoint(e) aurait pu apporter. Désormais seule dans son logement, la personne âgée veut quitter un lieu de vie dans lequel elle ne se sent plus complètement sereine du point de vue de sa mobilité quotidienne. Elle peut aussi chercher à anticiper les problèmes qu'elle pourrait rencontrer en restant dans le même domicile.

Bien qu'il soit teinté d'autres considérations, ce mode de raisonnement fut par exemple celui de Madame Brisard, âgée de 71 ans et veuve depuis 2013. Elle et son mari ont résidé vingt ans dans une commune proche de Tours. Ils louaient un grand appartement HLM (un cinq pièces) qu'ils occupaient avec leurs trois enfants. Durant ces années, Madame Brisard a exercé le métier de serveuse, cuisinière et personnel d'entretien dans l'armée ; son mari a travaillé de nuit dans une imprimerie. Monsieur Brisard sera le premier à la retraite. Le couple part en Bourgogne où le mari a sa famille. Madame Brisard en profite pour demander sa retraite à cinquante-sept ans. Au départ, le couple pensait finir sa vie en Bourgogne, mais Madame Brisard n'a plus supporté de vivre en permanence à côté de sa belle-famille et d'être éloignée de ses deux filles qui vivaient en Touraine.

Puis le mari a contracté la maladie d'Alzheimer. Ne pouvant plus conduire et Madame Brisard se sentant encore davantage éloignée de ses filles et de ses petits-enfants, ils sont revenus en Touraine, avec l'accord de son mari consulté lors d'une phase où il était conscient. L'une des filles leur a trouvé un logement dans le parc privé :

Madame Brisard : On n'arrivait pas à avoir un HLM, les revenus étaient trop élevés. Enfin bref. Donc on a atterri là-bas. Au deuxième étage. Une vieille maison. Les

escaliers, très difficiles à monter, et tout. La maladie de mon mari s'est amplifiée. J'étais debout nuit et jour.

Enquêteur : Et lui, il arrivait à descendre et à monter ?

Madame Brisard : Ouais, mais après il restait enfermé parce que la maladie... Si vous ne savez pas... Si vous ne l'avez pas connue... C'est une catastrophe cette maladie. Il faut être dessus nuit et jour. Ces gens-là font des bêtises.

Enquêteur : Oui, ils ne se rendent pas compte.

Madame Brisard : Ils ne se rendent pas compte. Il mettait le feu par la fenêtre. Il me faisait couler l'eau à fond les gamelles la nuit. Moi, j'étais enfermée dans ma chambre parce qu'il m'a menacée au revolver aussi. Enfin... Il a fait des trucs. Enfin bref. Mais moi, à force de supporter tout ça, plus les deux étages, j'étais pas monter les courses, il fallait que mes filles elles m'aident, ou le taxi. J'ai fait une crise cardiaque.

Enquêteur : Ah bon ?

Madame Brisard : et... J'ai un stent. Et puis j'ai une partie du cœur qui est fichue. Bah dites il fallait le supporter. Vous avez vu toutes les épreuves que j'ai supportées dans ma vie. Et là, ça a été la fin. Et j'ai dit : là... Lui, il a été presque au bout de la maladie. Quand il est parti en maison de retraite pour cette maladie-là... Il est resté trois mois.

Enquêteur : Oui. Ah bon ?

Madame Brisard : Bah oui. Je l'ai supporté jusqu'au bout.

Enquêteur : Oui. Et il n'était plus conscient du tout ?

Madame Brisard : Non. Plus du tout, du tout. Agressif. Mais méchant aussi et tout. Mais enfin la maladie rend méchant aussi en plus. Mais voilà. Donc il restait trois mois. Et moi j'ai dit : « je quitte l'appart ». Je n'en pouvais plus de ce logement.

Suite au décès, le lieu habité est d'emblée associé à la maladie du mari et inadapté au vieillissement (deuxième étage). Madame Brisard veut le quitter, d'autant plus qu'elle l'associe aux violences maritales qu'elle a subies pendant toute cette période. Après la mort de son conjoint, elle recherche alors un lieu qui est, de son point de vue, plus sécurisant (un HLM).

1.3 Un domicile qui apparaît trop loin des services et des commerces

De même, la localisation du domicile par rapport aux services (notamment l'offre médicale) et aux commerces peut apparaître comme un souci majeur (voir [chapitre 3](#)). C'est le cas pour les femmes des générations étudiées, pour lesquelles le fait de ne pas avoir le permis de conduire ou de devoir conduire plus fréquemment est un élément central qui intervient régulièrement dans la prise de décision d'une mobilité résidentielle à la suite du décès du partenaire⁵⁹. On observe également que l'emplacement géographique d'un domicile choisi en couple peut être source de difficultés une fois la situation de veuvage installée. Lorsque le logement est éloigné des lieux d'approvisionnement et des services, que le voisinage ne permet pas de suppléer durablement l'impossibilité de se déplacer, que ces déplacements génèrent de la fatigue, le changement de domicile peut devenir une nécessité.

⁵⁹ Il semblerait que la pratique de la conduite automobile ait rapidement évolué, notamment du fait de l'augmentation du salariat féminin et des transformations des rapports sociaux de sexe au sein du foyer. En 2008, selon l'enquête nationale Transport et déplacements, 43,5 % des femmes de 65 ans et plus n'avaient pas le permis. Six ans plus tôt (en 2002), selon C. Delbès et J. Gaymu, 70 % des femmes auraient été dans cette situation.

Madame Bourgoïn, âgée de 85 ans, ancienne agent commercial dans une société aéronavale, a été confrontée à cette situation, avant même le décès de son mari en 2014. Elle et son mari se sont installés en début de retraite dans une maison très spacieuse en milieu rural :

Madame Bourgoïn : Quand mon mari est tombé très malade, on était dans un petit village où il n'y avait pas de médecin. Heureusement, je conduisais quand même, j'avais une voiture et ça c'est quand même avantageux. Donc le médecin était à quinze kilomètres, la pharmacie c'est pareil.

Conduire sur de telles distances permet de rester dans le logement. Mais en 2010, Monsieur Bourgoïn est hospitalisé dans une ville située à 50 km du domicile. La distance entre l'hôpital et le domicile est vécue comme une épreuve quotidienne pour sa conjointe :

Madame Bourgoïn : Ah oui, c'était tellement bien que quand on a acheté on ne pensait pas qu'on allait vieillir... Il n'y avait même pas de boulanger, juste une église qui était ouverte toutes les quatre semaines, peut-être, je ne sais même pas. Il n'y avait rien et j'étais quand même à cinquante kilomètres de l'hôpital quand il est tombé malade. J'allais tous les jours à l'hôpital à S., l'aller et le retour, et donc je ne pouvais plus, je ne suis pas tombée malade, avec une santé bonne mais malgré tout... Ce n'était plus possible, et c'est devenu de pire en pire, mon mari ne pouvait plus... Il était deux-trois mois à l'hôpital, après il rentrait et ainsi de suite et c'était quasiment impossible de... Donc on avait décidé de chercher quelque chose tout près de mes enfants.

Lorsque le lieu de soin et le domicile sont trop éloignés, il en va non seulement du maintien de la relation au partenaire mais également de sa propre survie. Pour se protéger et protéger le couple, il devient nécessaire de réduire les distances et de trouver aussi des appuis affectifs. C'est ainsi que Madame Bourgoïn a pris la décision, avant son veuvage, de se rapprocher de sa fille qui demeure en Île-de-France.

1.4 Un domicile qui devient trop onéreux

Un dernier argument lié aux conditions de vie dans l'espace habité est l'aspect économique. Le décès du ou de la conjointe amoindrit les ressources économiques. Cet aspect peut être plus important encore pour les veuves (et aussi pour les femmes divorcées), les femmes ayant tendanciellement des revenus moindres que ceux des hommes. Les enquêtes quantitatives indiquent que, malgré l'existence des pensions de réversion, la situation de veuvage provoque chez les femmes une baisse des revenus par rapport aux revenus des femmes en couple⁶⁰. Dès lors, la question du coût du logement se pose (Gobillon, Laferrère, 2006). Dans nos entretiens, cela n'est pas apparu comme tel. Cependant, dans le cadre d'autres enquêtes menées auprès de personnes âgées, ces éléments sont bien présents. Des femmes ont exprimé le fait qu'elles ont été contraintes de déménager parce qu'elles ne pouvaient plus faire face aux charges associées au logement (Nowik, Thalineau, 2008). D'autres femmes veuves ont vendu pour ne plus avoir à entretenir le logement, mais, devant partager le fruit de sa vente avec leurs enfants, n'ont pas retrouvé un bien équivalent. Il en est de même pour des femmes qui ne souhaitaient pas vendre mais qui n'étaient pas légalement usufruitières du bien en raison de leur statut matrimonial (non mariée ou pacsée).

⁶⁰ Comme le souligne le Conseil d'orientation des retraites à partir des données Insee (Enquête revenus fiscaux et sociaux 2013), « les femmes veuves, qui représentent la moitié des effectifs des retraités vivant seuls, ont un niveau de vie moyen inférieur de 19 % aux retraités en couple alors que le niveau de vie moyen des retraités veufs est équivalent à celui des retraités en couple » (Cor, 2015, p. 41).

Les enfants du conjoint décédé, désireux de récupérer leur part de l'héritage, les ont contraintes à déménager.

De tous ces éléments, il se dégage que l'aspiration à une mobilité suite au décès du conjoint résulte d'un ensemble de contraintes au quotidien. À cela s'ajoute la possibilité de se projeter dans un « ailleurs ». En effet, il est nécessaire que la personne veuve puisse avoir les ressources économiques et sociales pour envisager un changement de domicile. La faiblesse des ressources est plus fréquente chez les femmes ayant été au foyer. Jeanne-Marie Compiano, âgée de 88 ans, veuve depuis 2005 d'un mari ancien gérant de garage automobile, demeurait à Nancy dans un appartement que le couple louait. Suite au décès de son mari, elle souhaite déménager sur Paris pour se rapprocher de ses enfants. Elle doit cependant tenir compte de sa situation financière. En partant à la retraite, Monsieur Compiano avait vendu sa société sans faire de bénéficiaire. Par ailleurs, les époux avaient transmis à leurs enfants le patrimoine immobilier hérité de leurs parents. Aussi, au décès de son conjoint, Madame Compiano n'avait pas les moyens d'acheter un logement à proximité de ses enfants. Il fallut attendre quelques années avant qu'une opportunité se présente.

Lorsque la personne a des revenus propres et possède un patrimoine, les marges de manœuvre deviennent plus grandes. Cependant, pour que la dimension financière ne bloque pas l'aspiration à changer de lieu suite au décès, il est préférable de ne pas dépendre des descendants. Sinon, il est indispensable de trouver un accord. C'est ce qui a permis à Madame Stephan, âgée de 79 ans et veuve depuis 2013, de mener à bien son projet. Elle décide de se rapprocher de ses enfants en achetant un appartement dans une résidence pour personnes âgées. Mais elle ne prend pas seule la décision :

Madame Stephan : Il est décédé en 2013, 2012 ? Et après les obsèques et que tout soit en ordre, j'ai décidé avec les enfants, les enfants étaient d'accord avec moi pour vendre [...]

Enquêteur : Et cette décision d'acheter, vous ne vous êtes pas dit « ce serait plus simple de louer », c'est vous qui avez voulu acheter ?

Madame Stephan : J'ai dit à mon fils « je n'ai pas assez d'argent », et il m'a dit « mais non, tu peux, nous on est d'accord pour que tu achètes cet appartement ». Ils n'ont pas pris leur...

Enquêteur : Part ?

Madame Stephan : Ils n'ont pas pris leur part.

Enquêteur : Ils vous l'ont laissée pour que vous puissiez acheter ici ?

Madame Stephan : C'est là que mon fils m'a dit : « il y en avait une autre [résidence] pour toi où il y avait un restaurant aussi, mais c'était plus cher, on aurait peut-être pu louer, mais il y aurait peut-être plus de problèmes ». Alors j'ai dit « si, ici c'est bien ». Là, comme ils l'ont achetée avec moi, si quelque chose m'arrive, ils récupèrent leur maison, ils n'ont pas de succession à payer.

Le soutien matériel des enfants permet la concrétisation du projet (voir [chapitre 6](#)). Mais cela présuppose l'existence d'un lien affectif fort. Celui-ci peut être à la fois la source d'une sécurisation mais aussi l'expression d'une impossibilité d'envisager l'avenir en dehors de la sphère familiale. La dimension affective, socialement construite, est aussi présente dans la relation que la personne vivante a entretenue et entretient encore avec le partenaire décédé. Quitter le lieu habité en couple rapidement après le décès du partenaire peut être une nécessité existentielle.

2 CHANGER DE DOMICILE POUR EXISTER EN TANT QUE PERSONNE : LA RECHERCHE D'UNE ARTICULATION ENTRE REALISATION DE SOI ET SECURISATION DE SOI

Dans une recherche précédente (Nowik, Thalineau, 2008), nous avons montré que les hommes les plus âgés ont imposé à leur compagne des changements de résidence au gré de leurs mobilités professionnelles. Au moment de l'entrée en retraite, sous l'influence de leur mari (voir [chapitre 1](#)), ces femmes se sont résignées à prendre un logement qui ne correspondait pas à leurs souhaits. Parfois, un dernier changement de domicile a pu se faire avant le décès du conjoint afin de se rapprocher des services de soins. La mort de ce dernier ouvre ensuite un nouvel espace des possibles comme chez certains hommes ayant eu une vie égocentrique ou chez certaines femmes ayant connu le salariat et ayant eu des positions professionnelles gratifiantes (Thalineau, Nowik, 2009). Cependant, cela dépend aussi de la façon dont les partenaires ont fait couple. En effet, la conjugalité se traduit par différentes formes de relations d'interdépendance. Ces formes se situent entre deux pôles opposés, celui des relations dites de négociation, et celui des liens à caractère fusionnel (Kellerhals, Levy, Widmer, 2004). Plus les partenaires étaient dans une relation à caractère fusionnel, plus les espaces du possible après le décès sont dépendants des ressources affectives disponibles.

2.1 Vivre ailleurs pour réaliser de nouveaux projets d'épanouissement personnel

Le décès du partenaire est un moment qui conduit à ne plus penser à deux les projets. Le changement ne va pas de soi. Plus le couple s'est construit sous une forme relationnelle offrant des espaces à l'expression des individualités et à la négociation, plus il est facile de concevoir un devenir différent, dans un lieu différent. Par ailleurs, plus le veuvage est précoce, plus les personnes sont amenées à devoir faire face aux bouleversements générés par la disparition du conjoint ou de la conjointe (Volhuer, 2012). Madame Lefebvre, âgée de 69 ans, est dans cette situation. Ancienne responsable de formation dans une école de service social, elle a divorcé de son premier mari et est veuve du second. Elle a une seule fille, architecte, âgée de vingt-six ans, qui vient de s'installer à Londres où elle a trouvé un emploi.

Madame Lefebvre a toujours cherché à maintenir ses propres espaces de liberté. Le décès de son mari, il y a seize ans, a été l'occasion de changer de logement (« *Enfin moi, je souhaitais déménager parce que euh... je trouvais que l'environnement évoluait d'une manière désagréable* »). De même, c'est en prévision du départ de sa fille qu'elle a voulu déménager dans un logement plus petit et mieux adapté à sa vie de retraitée « célibataire ». Ayant une bonne santé physique et financière, elle mène des activités ou fonde des projets lui permettant de s'épanouir :

Madame Lefebvre : Si vous voulez, moi j'ai vraiment cette nostalgie de... d'un truc collectif, parce que...enfin, je... Je me pose moins la question de savoir ce que l'État peut faire pour moi, que de savoir ce que je peux faire pour l'État, l'État étant la collectivité, bien entendu. Et euh... ben j'ai envie de continuer à participer à des initiatives innovantes, collectives où on n'est pas dans... dans juste les petits projets individuels et de l'isolement. Et d'ailleurs, je trouve que la Cnav serait bien inspirée peut-être de réfléchir à des trucs comme ça. Si, vous pouvez le leur dire ! (Rires) (...)

Euh... j'aurais assez envie de m'engager dans une association qui s'appelle Habitat & Humanisme, qui est dans des actions de solidarité, mais qui est aussi... enfin, il y a une revue. Moi, j'aimerais bien avoir euh... être dans quelque chose qui me sollicite aussi au niveau intellectuel.

Madame Lefebvre exprime son désir d'être en déconstruisant la catégorie d'âge. Comme dans le passé, elle veut participer à de nouveaux projets sur l'habitat participatif. Comme dans le passé, elle veut avoir des relations amoureuses même si elle perçoit bien la norme sociale qui ne valorise pas ces relations aux âges élevés : « *J'ai un ami qui est un ancien amoureux, j'ai envie de dire. Enfin, ça peut vous paraître un peu... un peu grotesque compte tenu de mon âge...* ». Mais ses relations affectives ne doivent pas la priver de son désir de liberté comme elle l'exprime à propos de son compagnon actuel :

Madame Lefebvre : J'aime bien conduire. Donc, par exemple là, je vais partir à Marcillac, je devais partir avec mon copain avec qui on s'est disputé, donc je pense que je vais partir toute seule. Alors voilà, ça c'est un homme qui... c'est un homme protecteur. Et finalement, je me rends compte que ça ne me convient pas du tout, parce qu'il faudrait que je rentre dans... enfin dans, dans un mode de vie qui n'est pas le mien quoi, voilà. Et donc, voilà, je me sens... voilà, j'ai une certaine conception de la liberté... qui a été assez peu érodée par le temps.

À l'opposé de Madame Lefebvre, d'autres femmes envisagent un projet de mobilité après le décès du conjoint pour avoir la possibilité de vivre à proximité de leurs proches.

2.2 Vivre ailleurs pour ne plus être là et pour se retrouver ensemble

Les liens familiaux, tant avec le partenaire qu'avec les enfants, peuvent être construits sous une forme relationnelle où la distance physique entre les membres est source d'insécurité psychique. Cela produit à la fois le besoin de faire des projets ensemble, tout en exprimant le souhait d'en faire pour soi, dans une dialectique suscitant de la tension dont l'intensité est égale à la force de l'attachement qui relie les individus. Dans une telle forme relationnelle, le décès du conjoint modifie le rapport à soi. Madame Marelo, 62 ans, portugaise d'origine, venue en France en 1972 à l'âge de vingt ans, entre dans ce cas de figure : elle s'est mariée à l'âge de seize ans au Portugal et a eu rapidement deux enfants. Un an après le décès de sa mère, elle décide de quitter son conjoint et de partir seule en France avec ses deux enfants. Elle rompt toutes ses relations avec sa propre famille. Désormais, ses enfants et son nouveau conjoint constituent son accroche affective. Après avoir vécu quelques années à Paris, elle s'installe avec son compagnon à Nice pour des raisons professionnelles (« *Je suis partie à Nice, ce n'était pas pour moi, mais pour mon conjoint* »). Elle travaille alors comme employée dans une caisse de retraite. Après le décès brutal du conjoint en 2013, elle décide de déménager :

Madame Marelo : On était à deux, j'avais un 80 m², trois pièces avec un grand balcon en plein centre de Nice, juste à côté de mon emploi. Je suis venue à cause du décès de mon conjoint, sinon je ne serais pas venue ; il travaillait, il était plus jeune que moi donc... Il travaillait encore. (...) Moi si j'avais eu ma famille sur Nice, je n'aurais pas eu besoin, je payais un logement de 80 m² pour 500 €, donc pour moi c'était l'idéal, au soleil, je jouais (de la musique) avec les sapeurs-pompiers de Nice, j'y avais tous mes amis musiciens, etc. [...]

Enquêteur : Donc là, le rapprochement c'était quand même pour la famille ?

Madame Marelo : Oui, uniquement la famille, mon conjoint est enterré à Villeneuve-la-Garenne, puisque sa famille est de là-bas, et mes enfants et petits-enfants sont à

Paris et région parisienne, donc je ne pouvais pas rester là-bas ; malgré mes activités, c'était important pour moi de me rapprocher.

Alors qu'elle avait des relations amicales et des activités gratifiantes à Nice, Madame Marelo décide de déménager pour s'installer en région parisienne, là où vivent ses enfants. La mort brutale de son conjoint ne lui permet pas d'envisager un devenir en restant dans le lieu :

Madame Marelo : Ce drame que je viens de vivre, qui a été très dur pour moi ; ce n'est pas une mort naturelle, il s'est pendu, donc cela a été très dur. Toute ma vie il me rappellera, c'était un 14 juillet, je suis partie jouer (de la musique) pour le maire de Nice, je suis partie le matin et au retour... bref. Pardonnez-moi [elle pleure], c'est douloureux.

Comme pour Madame Brisard, le lieu habité est associé à la violence subie. Pour cette dernière, il symbolise l'enfermement dans une vie de couple marquée par l'oppression du conjoint. Pour Madame Marelo, il représente la subordination de sa destinée à celle de son conjoint. Dans les deux situations, le logement n'est pas seulement un bien immobilier. La perte du conjoint efface le sens du lieu. Dans ces situations, la forme des liens aux enfants est primordiale. En cohérence avec sa trajectoire individuelle et sociale, Madame Marelo retrouve un ancrage psychique par son statut social de mère et de grand-mère. C'est ce qui l'a motivée à changer de domicile.

Ici, les différences entre les hommes et les femmes dans les relations de filiation sont importantes. Les femmes ont aussi conjointement construit des relations fortes avec leurs enfants autour de la fonction maternelle. En symétrie, la sollicitude des enfants est aussi sexuée. Dans le cadre des rapports genrés, les filles ont intériorisé le souci de l'autre et la capacité à se débrouiller seule comme des choses naturelles, ce qui les amène à s'occuper plus fréquemment de leurs parents. En se rapprochant de leurs enfants, les veuves peuvent ainsi percevoir un devenir. En habitant près d'eux, Madame Marelo peut renouer avec ses passions que sont la musique et les promenades en moto.

Chez les hommes, s'appuyer sur les enfants après le décès de leur conjointe est plus incertain. Monsieur Marin, âgé de 84 ans, a connu sa femme à l'adolescence. Ils habitaient à l'époque dans une petite commune rurale située à cinquante kilomètres de Tours. Issus l'un et l'autre d'un milieu de petits commerçants et d'artisans, ils ont eu une trajectoire de mobilité sociale ascendante au cours des Trente glorieuses : Monsieur Marin est devenu entrepreneur en région parisienne ; quant à Madame Marin, elle a consacré sa vie à soutenir l'activité professionnelle de son mari et à prendre en charge la vie familiale. Au début des années 1990, à l'âge de la retraite, Monsieur Marin donne la responsabilité de son entreprise à l'un de ses deux fils tout en continuant d'y travailler. En 2005, il diminue son activité professionnelle lorsque sa femme commence à avoir des problèmes de santé. Le couple s'installe alors dans un appartement luxueux près de Paris. En 2012, Madame Marin chute dans la salle de bain et décède une semaine plus tard. Pour le conjoint survivant, le sentiment de solitude s'installe rapidement. Si, lors des premiers mois après le décès de sa femme, les enfants de Monsieur Marin l'appellent et lui rendent visite, le rythme des rencontres diminue ensuite progressivement :

Monsieur Marin : À la maison, il y avait ma femme de ménage qui venait toutes les semaines. Et c'est tout.

Enquêteur : Et vos enfants, ils venaient vous voir régulièrement ?

Monsieur Marin : Et mes enfants, ils venaient me voir, ou j'y allais les voir. Et c'est là qu'on sent bien la différence... Qu'il y a une différence. Alors ça, c'est... Et c'est des garçons. Ce n'est pas des gens qui viennent... Ils sont adorables, mes enfants. Moi, je vais vous dire... On s'appelait ensemble souvent. Mais... Mais depuis... Mais c'est des garçons.

Enquêteur : C'est des garçons avec un père.

Monsieur Marin : Avec un père.

Pour Monsieur Marin, les enfants ne peuvent pas compenser le vide que crée la disparition de sa femme. La perte de l'autre déstabilise la vie quotidienne et rend difficile la construction d'un devenir. Comme nous l'avons déjà constaté dans d'autres recherches concernant les couples construits sur un mode fusionnel (Thalineau, 2004), les personnes se mettent en quête d'un lieu leur permettant de retrouver l'alter-ego. Monsieur Marin quitte la région parisienne pour venir dans un premier temps dans une résidence services située à Tours, espérant y trouver un nouvel élan. Mais comme il le souligne :

Monsieur Marin : Moi, mon deuil ne se terminera que le jour où je rejoindrai mon épouse.

Enquêteur : C'est ça.

Monsieur Marin : Pour moi, ça ne se terminera qu'à ce moment-là. J'ai vécu... On a eu une liaison fusionnelle qui... Qui ne se termine pas. Et je ne vis qu'avec ça.

Ensuite, Monsieur Marin quitte assez rapidement la résidence de Tours pour venir s'installer dans le village de son enfance en Indre-et-Loire, là où sa femme est enterrée. Désormais, ses journées s'organisent autour du rituel quotidien de la visite au cimetière : « *Je vais voir mon épouse tous les soirs. (...) Quand la nuit est tombée, vers 9h30 ; voilà, je vais la voir* ».

On comprend, au travers de cet exemple, que la forme de la relation conjugale et des relations aux enfants influe sur le lien entre le décès du conjoint et la mobilité résidentielle. Lorsque le couple n'est plus le halo protecteur, le lieu habité en couple devient, après le décès d'un des partenaires, un espace qu'il s'agit de se réapproprier. Lorsque le quotidien est paisible, fait de relations épanouissantes avec des proches (famille, amis) et/ou d'activités apportant du plaisir, voire des gratifications symboliques, rien ne justifie un changement de résidence. Pour qu'il y ait déménagement après veuvage, il est nécessaire que des événements viennent troubler le cours de la vie. Lorsque le décès du partenaire a un impact sur le lieu habité du fait que ce lieu désormais n'est plus protecteur et ne permet plus une ouverture sur le monde social, le lien entre la personne et le domicile peut se défaire. L'éloignement des enfants constitue un aiguillon supplémentaire à la prise de décision. Mais changer de domicile suite au décès du partenaire n'est sûrement pas le seul cas de figure où la mort interroge le maintien à domicile. Le fait d'être au terme de sa vie n'oriente-il pas la façon de penser les mobilités à venir et, par un effet miroir⁶¹, la façon d'être au temps présent ?

⁶¹ Comme cela a été souvent souligné dans la littérature sociologique, le passé, le présent et l'avenir ne peuvent se penser séparément. Saint Augustin est souvent cité comme penseur ayant formalisé ces interdépendances. Dans le Livre XI, chapitre XX, des Confessions, il écrit : « Ce qui m'apparaît maintenant avec la clarté d'une évidence, c'est que ni l'avenir, ni le passé n'existent. Ce n'est pas user de termes propres que de dire : 'Il y a trois temps, le passé, le présent et l'avenir'. Peut-être dirait-on plus justement : 'Il y a trois temps : le présent du passé, le présent du présent, le présent du futur'. Car ces trois sortes de temps existent dans notre esprit et je ne les vois pas ailleurs » (Saint Augustin, *Les confessions*, p. 269).

3 LA PRESENCE DE LA MORT DANS LE DESIR DE MOBILITE RESIDENTIELLE

Lorsque le sociologue interroge des personnes ayant un âge « élevé » sur leur mobilité résidentielle récente, il le fait en ayant à l'esprit que cette personne est objectivement au crépuscule de sa vie. Toutefois, évoquer directement avec elle le lieu où elle souhaiterait mourir, ou encore les personnes qu'elle souhaiterait avoir auprès d'elle le jour de sa mort, n'est pas sans provoquer une gêne chez l'enquêteur. Sa position dans les générations interfère certainement dans ses projections et ses résistances : les sociologues qui pourraient être, en raison de leur âge, les petits-enfants de la personne âgée ne se verraient pas poser ce type de questions à leurs propres grands-parents tant cela leur paraîtrait inconvenant ; ceux qui approchent de la retraite et qui ont souvent un parent vieillissant, ou décédé, pourraient avoir quelques freins pour poser de telles questions, tant cela leur rappelle des moments douloureux ou les replace dans leurs propres inquiétudes. Cette frilosité est également visible dans les ouvrages sociologiques censés faire l'état des connaissances sur la vieillesse et le vieillissement. Ainsi, l'ouvrage « Vieillesse et vieillissement » dirigé par C. Hummel, I. Mallon et V. Caradec se termine par ce constat : « La mort cette limite haute de la vieillesse, cette fin du vieillissement, constitue encore un point presque aveugle des recherches : comme si mourir vieux était inquestionnable car dans l'ordre des choses » (Hummel, Mallon, Caradec, 2014, p. 389). Si cette appréciation est à nuancer au regard des références bibliographiques⁶² de l'ouvrage « Sociologie de la mort. Vivre et mourir dans la société contemporaine » (Clavandier, 2016), la mort et ce qui la précède est soit abordée dans une perspective mésosociologique sous l'angle des pratiques instituées et leurs transformations au sein des sociétés, soit dans une perspective microsociologique sous l'angle des pratiques d'individus en situation de dépendance ou de groupes sociaux les prenant en charge, tant dans leurs dimensions objectives que subjectives (Darnaud, 2016). Si notre propos se situe dans ce deuxième registre, nous nous intéressons ici aux discours des personnes âgées non dépendantes et nous les replaçons dans un cadre socio-temporel plus large. En effet, nous savons que le temps biologique, éminemment individuel, est aussi un temps social dans la mesure où ses bornes sont des construits variant selon les progrès de la médecine, l'amélioration des conditions d'hygiène et les conditions objectives d'existence des individus sociaux. Si nous considérons le temps comme un *"objet de représentation collective au même titre que l'espace"* (Hubert, 1905), la naissance et la mort comme bornes (Elias, 1996) du temps biologique constituent une ouverture et une fermeture de la possibilité d'être qui dépendent, tant dans leur effectivité que dans leur perception, du contexte social et historique. Elles délimitent également les activités sociales significatives de groupes sociaux sur une échelle historique, donnant ainsi une consistance sociale à la notion de « génération »⁶³.

Dans notre enquête, nous avons établi une grille d'entretiens (annexe 3) comportant deux thèmes confrontant l'individu à sa finitude dont les intitulés sont : « Projets (ou non) de mobilité » et « Le vieillissement et le futur ». Si aucune question n'évoque la relation entre le choix d'un logement et le lieu où la personne souhaite être enterrée ou incinérée, le lieu où repose déjà le partenaire ou encore les personnes qu'elle souhaite avoir près d'elles dans

⁶² Cette bibliographie reste toutefois sélective. Ne figure pas par exemple l'article de S. Clément, « le vieillissement avec le temps, et malgré le monde », *Empan*, 2003, n°52, pp. 14-22. Ce texte met bien en évidence deux variables intervenant dans la façon d'appréhender la fin de vie, à savoir le cadre familial et les formes de déprise.

⁶³ Nos interviewés l'expriment parfois en ces termes : « Je suis de ceux qui sont nés avant la guerre » ; « Je suis de la génération 68 ou juste après ».

les derniers moments de sa vie, certaines questions⁶⁴ ont permis l'expression des projections des personnes sur leur fin de vie, plus particulièrement chez les plus âgées.

De l'analyse de ces questions, il apparaît que l'incertitude quant à la date de la mort se vit différemment selon l'âge, la situation de santé, le sexe et la façon d'être en relation aux proches, ce qui n'est pas sans effet sur la façon de penser les mobilités à venir.

3.1 « À mon âge, mon seul horizon est le cimetière »

Lorsque les personnes se situent autour de la norme de la durée de la vie (ou au-delà de celle-ci) et qu'un déménagement a été effectué pour anticiper la perte d'autonomie, le futur est désormais le présent. La proximité de la mort, sans pour autant en connaître la date, n'incite pas à faire des projets sur le long terme. Monsieur et Madame Brechet ont déménagé en 2014 pour faire face aux difficultés de santé de Madame. Ils ont décidé de vendre leur grand appartement situé dans les Yvelines, pour acheter un deux pièces dans une résidence avec services à Paris. Madame Séraphin qui n'a pas d'enfant et qui a 88 ans, a, quant à elle, été contrainte, selon ses dires, par ses neveux ou nièces d'aller en résidence seniors ; des neveux qui ne voulaient pas la prendre en charge et qui ne lui ont pas rendu visite depuis son installation dans la résidence en 2014. Désormais, envisager un autre lieu n'est plus concevable. Comme le dit Monsieur Brechet : « *J'ai 87 ans* ». L'évocation de l'âge a ici un effet performatif. En le disant, les individus se placent dans la fin de vie.

Monsieur Brechet : Ah bah vous savez, j'ai 87 ans. Donc je n'envisage pas d'autres déménagements que le dernier déménagement.

Enquêteur : D'accord, donc là, vous êtes installés pour vos dernières années ?

Monsieur Brechet : Oui, oui. Bon on ira peut-être euh... dans une résidence médicalisée si c'est nécessaire. Mais enfin... euh... c'est... c'est... on n'envisage rien d'autre.

Enquêteur : Mais ça justement, cette possibilité de résidence médicalisée, c'est quelque chose que vous avez déjà anticipé, ou c'est quelque chose qui se pré...

Monsieur Brechet : Ah, il faut d'abord être malade !

Enquêteur : Oui, non mais bien sûr, mais parfois on peut prendre des... des dispositions, je ne sais pas hein pour euh... pour réserver des places ou euh...

Monsieur Brechet : Non, non. Non, non.

Enquêteur : ... se renseigner.

Monsieur Brechet : Non, non. Non, enfin, nous attendons que le problème se pose.

Enquêteur : D'accord. Et est-ce que...

Monsieur Brechet : Je... par contre, j'ai pris une assurance, une assurance décès, vous voyez, j'ai anticipé le... le dernier voyage.

Happés par la norme qui fait que mourir, au regard de leur âge, doit être « dans l'ordre des choses », ils se disent être en « sur-vie », au sens d'un surplus de vie qui leur est offert et dont ils ne connaissent pas le terme. Le rétrécissement de la focale du temps s'accompagne donc d'une volonté de ne plus déménager. C'est pourquoi Madame Séraphin n'envisage pas entrer en maison de retraite, ce qui constituerait pour elle un emprisonnement. À cet

⁶⁴ « Dans le futur, pensez-vous que vous redéménagerez ? », « Est-ce qu'un événement particulier pourrait vous amener à envisager un déménagement ? », « Comment feriez-vous si vous deviez rapidement appeler quelqu'un pour avoir de l'aide ? Quelqu'un a-t-il vos clés ? ».

attachement au domicile sécurisant, qu'il ait été choisi ou encouragé par un tiers, s'adjoint une délimitation de l'espace habité qui dépend de la situation conjugale et de la santé des personnes.

Madame Séraphin : Mon prochain déménagement, c'est le cimetière de Gentilly. J'espère rester ici jusqu'au bout. Et j'espère ne pas avoir à rentrer dans une maison de retraite. Parce que ce n'est pas la même chose : une résidence pour personnes âgées, je suis libre. Je peux faire ce que je veux. Je suis locataire de mon appartement...

3.2 Avoir la santé pour remplir le temps présent et mettre à distance la question existentielle

Lorsqu'il s'agit d'un couple en « bonne santé », tels que Madame et Monsieur Ackermann, l'investissement dans les activités qui donnent sens à l'existence sociale permet de ne pas penser à l'inéluctable :

Monsieur Ackermann : Nous marchons beaucoup et nous faisons tout ce que font les gens de nos âges : on profite des spectacles, cinémas, théâtres, concerts.

Enquêteur : Et toujours concernant vos activités, est-ce que vous partez en vacances ?

Monsieur Ackermann : Eh bien, oui, nous partons en voyage, parce qu'en vacances, on est en vacances toute l'année !

Enquêteur : Enfin en vacances, oui, en voyage, en dehors en tout cas de Paris ?

Monsieur Ackermann : On se déplace deux ou trois fois par an. Oui.

Enquêteur : Oui, alors en France, à l'étranger, est-ce que vous avez des... l'habitude de vous retrouver... ?

Monsieur Ackermann : Eh bien, écoutez, en fin d'année, on fait toujours un voyage en famille. La semaine entre nouvel an et... quelquefois même à cheval avec Noël, avec nos enfants et petits-enfants. Maintenant, on va beaucoup moins loin. Autrefois, on allait vers les mers chaudes et maintenant on se contente d'aller en Italie ou en Espagne.

Monsieur Ackermann (85 ans) est conscient que sa femme (80 ans) voit de moins en moins bien et que lui-même ne peut plus faire les randonnées du passé. Pour autant, l'un et l'autre peuvent continuer à sortir, à voyager, à rendre visite à des amis ou à leurs enfants. Certes, la raison de leur installation en 2014 dans un appartement à Paris après avoir vécu toute leur vie au Havre, est liée à leur vieillissement : « *Venir passer une soirée à Paris avec des amis ou nos enfants, ben avec l'âge que nous avons, hein, c'est fatigant* », mais ils évincent la question de leur devenir tout en sachant parfaitement qu'elle se posera un jour :

Madame Ackermann : Surtout, moi, ce que j'ai remarqué, c'est que les personnes très âgées, alors là, je parle vraiment des gens qui sont très âgés, qui sont euh... qui étaient un peu... J'ai vu par exemple l'entourage, le cousinage de ma mère, eh bien, dès qu'on les... Il y a un moment où quand on les déplace, ils meurent. Et ça, ça m'a bouleversée parce que j'ai vu mes propres tantes qui restaient chez elles jusqu'à 92-93 ans avec un problème de santé ; et puis les enfants en ont eu vraiment marre de faire des allées et venues ou d'aller leur porter la soupe, ou je ne peux pas vous dire quoi. Et finalement, le jour où on les transporte puis qu'on les met dans une maison de vieillards ou une résidence médicalisée, ça dure trois semaines et ils meurent. Toutes mes tantes...

Parce qu'elle est « active », Madame Ackermann peut mettre de la distance entre elle et « les personnes les plus âgées ». La façon de penser le présent et de se projeter change dès lors que la santé du partenaire se détériore. Monsieur Brechet, dont l'épouse est atteinte de polyarthrite et se déplace en fauteuil, attend « d'être malade » et que « le problème se pose » pour s'orienter vers un EHPAD. Désormais son existence sociale s'organise autour de la prise en charge de son épouse :

Monsieur Brechet : Moi, j'étais un grand randonneur. Jusqu'à il y a deux ans, je... je faisais des milliers de kilomètres et... je faisais partie d'un groupe. Maintenant, ce... de faire euh... une vingtaine de kilomètres, c'est un peu dur. Donc, j'ai arrêté. Mais j'ai arrêté, je vous dis, il y a deux ans, donc je continue en faisant les bords de Marne.

Enquêteur : D'accord. Et est-ce que vous partez en vacances ?

Monsieur Brechet : Euh... non. Non, puisque ma femme ne peut pas partir donc euh... je reste là.

Le souci de l'autre, du partenaire en souffrance, modifie le rapport à l'espace habité. Il n'est plus question de faire les activités tant aimées. Mais il n'est pas non plus aisé de reconstruire d'autres activités permettant d'avoir une prise sur sa destinée :

Enquêteur : Et quand vous êtes tous les deux ici, est-ce que vous avez... des activités... ?

Monsieur Brechet : On regarde la télévision. Et on lit. Je suis un grand lecteur.

Lire est pour Monsieur Brechet une façon de rendre acceptable l'impossibilité de maintenir les activités du passé et une illustration du principe de déprise. La maladie du partenaire met devant soi sa propre finitude. Les personnes ont alors une conscience plus aiguë qu'elles entrent dans la dernière période de leur existence. Alors que Monsieur Villiers a tout juste 80 ans, la maladie de sa femme l'incite à ne plus avoir d'autres perspectives :

Monsieur Villiers : Notre prochaine étape, je ne sais pas ce que ce sera, direct le cimetière ou quelque chose d'intermédiaire, du genre maison de retraite médicalisée.

Enquêteur : Vous y pensez un peu ? Vous avez, entre le projet, enfin là c'est plutôt une crainte...

Monsieur Villiers : Cela ne fait pas partie des projets, mais à l'âge que j'ai, je ne peux pas ne pas y penser que peut-être un jour tout cela va s'arrêter. D'autant que mes plus proches amis viennent tous de mourir en peu de temps. C'est ça qui est le plus désolant, il y en a un encore qui oscille entre la vie et la mort, enfin bon... Tout d'un coup les gens meurent autour de nous, j'allais dire comme des mouches, mais c'est presque ça. Ça donne une double coloration à la vie : d'un côté on se dit « on a cette chance extraordinaire de survivre » et, finalement, l'un dans l'autre, on n'est pas si mal que ça, même si ma femme a un lourd handicap. On est en état de survie et en même temps de vie.

La disparition des proches et la fragilisation d'un des deux partenaires participent à la construction de la norme d'âge de la fin de vie (« J'ai toujours peur de le dire parce que ça m'impressionne, mais j'ai 80 ans », Monsieur Villiers). La mort des proches n'est plus celle des générations antérieures (parents, grands-parents, oncles et tantes) ; désormais ce sont les frères et sœurs, les amis qui « tombent comme des mouches ». La proximité d'un être souffrant, à l'instar de la situation vécue par de Monsieur Villiers, empêche de vivre comme avant et d'endiguer l'inquiétude que cette réalité suscite.

Cette façon de vivre le temps présent est différente chez les personnes âgées situées en deçà de la norme d'âge, même si elles sont confrontées au processus de vieillissement.

3.3 Être retraité, ce n'est pas être un vieillard proche de la mort

La présence de la finitude au temps présent chez les « jeunes » personnes âgées se matérialise le plus fréquemment par la préparation des obsèques. Il s'agit le plus souvent d'anticiper les frais. Cette action anticipatrice n'est pas en soi le signe d'une façon de se situer dans le présent. Elle n'indique pas que la présence du futur au temps présent serait la fin de vie à venir. La façon dont ces « jeunes » personnes âgées venant d'effectuer un changement de logement envisagent leur parcours résidentiel révèle qu'elles ne se considèrent pas au terme de leur existence.

Lorsque le couple ou la personne seule est en bonne santé, la fin de vie n'est pas une inquiétude qu'il s'agirait d'endiguer en « *croquant* » le présent. Elle n'est pas encore l'objet de leur préoccupation. Monsieur et Madame Thibaudet (75 ans), deux anciens professeurs, vivent entre Paris et les Cévennes. Ils sont très engagés sur le plan associatif et passent une grande partie de leur temps à s'occuper de leur propriété à la campagne. L'un et l'autre ne veulent pas anticiper :

Madame Thibaudet : C'est pratiquement pas imaginable. Et il faut trouver... Moi, je crois que... il faut essayer de trouver une solution quand les problèmes se posent, vraiment. Euh... on ne peut pas prévoir. La vieillesse, on sait que ça va diminuer. Mais on ne sait pas dans combien de temps et dans quel degré.

Il en est de même pour Madame Rémy, 76 ans, qui vit seule depuis la mort de son mari en 2009 et qui vient d'emménager dans une commune limitrophe à celle de Tours :

Madame Rémy : Je ne m'envisage pas trop dans l'avenir, moi. Vous voyez. Je ne me vois pas vieillir. Je ne réfléchis pas trop à ça. Je ne sais pas. Oui. Non. Je ne réfléchis pas trop à ça. Quand ça... Quand tout va bien, ça va. Mais bon. Non. Je me... Non. Enfin c'est vrai que c'est... C'est un logement qui est bien, mais qui est... Qui est peut-être... Je suis isolée. Je suis en ville. Et je suis quand même un peu isolée. Plus isolée bientôt qu'à la campagne, vous voyez. Ah oui. Mais bon. Je ne me plains pas. Il y a beaucoup de personnes qui ne sont sûrement pas si bien que moi.

Cette posture qui consiste à ne pas se sentir diminué en raison de l'âge permet, pour certains retraités, de repousser à plus tard une mobilité résidentielle en vue d'habiter un logement plus adapté au vieillissement. Cependant, lorsqu'elles vivent seules, les personnes peuvent avoir des projets de changement de résidence qui ne sont pas sans lien avec leur avancée en âge. C'est bien le cas de Madame Rémy : elle trouve que son dernier déménagement, censé la rapprocher d'un de ses enfants, n'a pas été le bon choix. Elle pourrait effectuer une autre mobilité pour vivre près d'un autre enfant. Mais elle justifie ces changements plus en lien avec la mort de son conjoint qu'au regard de sa propre finitude. Cela se retrouve également chez les couples dont l'un des partenaires a des soucis de santé. Les personnes établissent des projets pour que le couple perdure. S'il s'agit de se rapprocher des centres de soins, c'est dans l'espoir de pouvoir retrouver une meilleure santé ou d'avoir un suivi médical permettant de « continuer de vivre » (Thalineau, 2016).

CONCLUSION



Dans l'enquête Amare, les mobilités effectuées deux ans au maximum avant les entretiens auprès de retraités confrontés à la mort, soit suite à la disparition récente de leur conjoint(e), soit du fait d'être ou non au-delà de la norme de fin de vie, sont les contrepoints des pertes de protection de soi et de fermeture au monde générés par la mort du partenaire et par le processus de vieillissement des individus. Le changement de résidence a été une réponse à la perte de santé ou à la disparition du conjoint qui a entraîné des difficultés organisationnelles et économiques. Le nouveau lieu habité offre l'assurance d'une permanence existentielle en apportant une protection et des possibilités d'avoir des sociabilités qui varient selon le genre, les positions sociales, la configuration familiale et les conditions de santé. Les données recueillies au cours de l'enquête Amare ont également permis de repérer l'importance de prendre en compte l'impact de la norme sociale de la fin de vie sur les pratiques de mobilité résidentielle des personnes âgées. À situation de santé équivalente, le fait d'être situé en deçà ou au-delà de cette norme a moins d'effet sur le contenu des activités que sur le sens qui leur est donné au temps présent. Si les plus « vieux » (i.e. au regard de la norme) agissent pour garder un ancrage social au quotidien afin de tourner le dos à la mort qui rôde, les plus « jeunes » cherchent à rester « actifs » afin de tourner le dos à la vieillesse dépendante. Pour les premiers, la mobilité résidentielle récente est pensée comme devant être la dernière ; pour les seconds, elle est une étape dans un parcours de vieillissement dans lequel les individus ne se projettent pas tant que les problèmes de santé ne viennent pas contrarier le maintien à domicile.



Bibliographie

- Blanpain N., 2016, « Les hommes cadres vivent toujours six ans de plus que les hommes ouvriers », *Insee Première*, février, n° 1584
- Bonnet C., Gobillon L., Laferrère A., 2007, « Un changement de logement suite au décès du conjoint ? », *Gérontologie et société*, vol. 30, n°121, pp. 195-210
- Clavandier G., 2016, *Sociologie de la mort : Vivre et mourir dans la société contemporaine*, Paris, Armand Colin
- COR, 2015, *Les retraités, un état des lieux de leur situation en France*, Treizième rapport, 16 décembre
- Darnaud T., 2016, « La mort, une règle implicite affolante en gériatrie », *Gérontologie et Société*, vol. 38, n°150, pp. 101-108
- Delaunay I., 2016, « L'autre veuvage : les concubins face à la mort en France », *Enfances, Familles, Générations*, n°24
- Delbès C., Gaymu J., 2002, « Le choc du veuvage à l'orée de la vieillesse : vécus masculin et féminin », *Population*, n°6, pp. 879-909
- Delbès C., Gaymu J., 2005, « L'histoire conjugale des 50 ans et plus », in Lefèvre C. et A. Filhon (dir.), « Histoires de familles, histoires familiales », *Les Cahiers de l'Ined*, n°156, pp. 339-356
- Elias N., 1996 (1984), *Du temps*, Paris, Fayard
- Gobillon L., Laferrère A., 2006, « les choix de logement des personnes âgées : consommation et épargne », *Revue française d'économie*, n° 20, pp. 115-151
- Hubert H., 1905, « Étude sommaire de la représentation du temps dans la religion et la magie », in Hubert H. et M. Mauss, *Mélanges d'histoire des religions*, Paris, Alcan, 1929, pp. 189-229
- Hummel C., Mallon I., Caradec V., 2014, *Vieillesse et vieillissements. Regards sociologiques*, Rennes, PUR
- Kellerhals J., Levy R., Widmer E., 2004, « Conflits, styles d'interactions conjugales et milieu social », in *Revue française de sociologie*, Janvier-mars, 45-1, pp. 37-67.
- Lemaire J-G., 1989, *Le couple : sa vie sa mort*, Paris, Ed. Payot
- Nowik L., Thalineau A., 2008, *Mobilités résidentielles et maintien à domicile des personnes âgées de 75 à 85 ans*, rapport final, Puca, consultable sur le site : <http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/mobilite-residentielle-de-75-a-85-ans-vol2.pdf>
- Saint Augustin, 1964, *Les confessions*, Paris, GF-Flammarion
- Schniewind A., 2016, *La mort*, Paris, PUF
- Thalineau A., 2004, *L'individu, la famille et l'emploi*, Paris, L'Harmattan
- Thalineau A., 2016, « Venir vivre en habitat intermédiaire pour personnes âgées », *Gérontologie et Société*, vol. 38, n°150, pp. 127-139
- Thalineau A., Nowik L., 2009, « Être en 'milieu de retraite' et choisir de vivre ailleurs », *Lien social et Politiques*, n°62, pp. 99-109
- Volhuer M., 2012, « Le veuvage précoce : un bouleversement conjugal, familial et matériel », *Études et résultats*, n°806